



---

**DECISION**  
**N°2018-10-05**

---

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER,  
M. Arnaud HOURDIN.

**Excusé :**

**Autre membre du Bureau :**

M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 18

-----  
**OBJET : Convention relative à l'entretien de la piste cyclable du chemin de Villaroy sur la commune de Châteaufort.**

**Le Bureau, légalement réuni le 4 octobre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1321-1 à L1321-5 et L5211-10 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2009.09.01, du Conseil communautaire du 15 septembre 2009, définissant d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de boucles de circulations de loisirs définies dans le cadre du schéma communautaire pluriannuel intégrant les équipements associés (y compris le jalonnement,

la signalétique et les supports de communication) et favorisant le développement des sports de pleine nature ;

Vu la délibération n°2011-06-03, du Conseil communautaire du 28 juin 2011, relative à la modification du schéma directeur des circulations douces et l'adoption du plan vélo ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

Vu la délibération n°2018-52, du Conseil municipal de Châteaufort en date du 19 septembre 2018, approuvant la convention de remboursement des travaux de rénovation du chemin de Villaroy ;

Vu la délibération n°2018-53, du Conseil municipal de Châteaufort en date du 19 septembre 2018, approuvant la mise à disposition des chemins ruraux pour l'aménagement de la piste cyclable du plan vélo et la convention d'entretien de la piste cyclable ;

Vu la délibération n°2018-54, du Conseil municipal de Châteaufort en date du 19 septembre 2018, approuvant le procès-verbal constatant la mise à disposition du chemin rural de Villaroy, par la commune de Châteaufort à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour l'aménagement d'une piste cyclable ;

Vu le Budget Primitif 2018 voté le 27 mars 2018 ;

-----

Le 28 juin 2011, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a établi son plan vélo visant à développer un réseau cyclable structurant tant en matière de loisirs que de trajets domicile – travail ou de déplacements quotidiens à l'échelle du territoire de Versailles Grand Parc.

La cohérence de ce maillage a été renforcée par la définition d'un axe structurant de 22 kilomètres de la vallée de la Bièvre au Val de Gally, reliant l'ensemble des boucles existantes et désigné comme la dorsale de VGP. Sur la commune de Châteaufort, pour des questions de coût et de délais, la réalisation a été confiée à la commune sous la responsabilité de Versailles Grand Parc

Du point de vue de l'aménagement cyclable, l'objectif poursuivi est la création d'une circulation douce de type « chemin vert », ouverte à tout type de vélos et aux promeneurs.

Il est proposé au Bureau communautaire de répartir la charge d'entretien de la piste cyclable de la manière suivante :

La commune s'engage à faire effectuer à ses frais l'entretien de la piste cyclable créée.

Il couvre :

- la bonne conservation de la surface de roulement des pistes et de leurs dépendances (barrières bois pivotantes, potelets bois),
- le remplacement ou la réparation des panneaux de police et la rénovation du marquage au sol (marquage piste cyclable, traversées piétonnes/cycles),
- le balayage de la piste cyclable,
- l'enlèvement des déchets,
- l'élagage des plantations longeant la liaison cyclable (branches, fauche des accotements aux abords de la piste cyclable).

Les équipements créés devront toujours être maintenus en parfait état de façon à convenir à l'usage auquel ils sont destinés pendant toute la durée de la convention.

Versailles Grand Parc prend à sa charge la dégradation des équipements suivants :

- le renouvellement ou les réparations de la couche de roulement de la piste cyclable,
- le renouvellement ou les réparations des barrières bois pivotantes et potelets bois.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

-----  
**DÉCIDE :**

- 1) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à l'entretien de la piste cyclable du chemin de Villaroy sur la commune de Chateaufort ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - *Madame la Trésorière Municipale de Versailles*

-----  
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

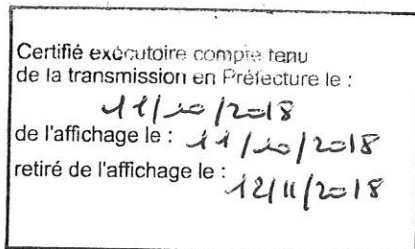
*Nombre de présents : 19*

*Nombre de suffrages exprimés : 18*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait à Versailles,

Le 11 OCT. 2018



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20181004-20181005DPLTS-AU

**Numéro de l'acte :** 20181005DPLTS  
**Date de décision :** jeudi 4 octobre 2018  
**Nature de l'acte :** AU  
**Objet :** Décision n°2018-10-05 Convention relative à l'entretien de la piste cyclable du chemin de Villaroy sur la commune de Châteaufort.  
**Classification :** 8.7 - Transports  
**Rédacteur :** Christelle BOURGEOIS  
**AR reçu le :** 11/10/2018  
**Numéro AR :** 078-247800584-20181004-20181005DPLTS-AU  
**Document principal :** 99\_AU-2018 10 05 Entretien piste cyclable chemin de Villaroy Chateaufort.pdf

#### Historique :

11/10/18 14:52	En cours de création	
11/10/18 14:53	En préparation	Christelle BOURGEOIS
11/10/18 14:53	Reçu	Christelle BOURGEOIS
11/10/18 14:53	En cours de transmission	
11/10/18 14:54	Transmis en Préfecture	
11/10/18 14:59	Accusé de réception reçu	

